



SNUipp 85
Cité des Forges
B.P. 01
85001 la ROCHE SUR YON

Tél. : 02.51.62.03.14
Fax. : 02.51.05.56.80

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Vendée,
Directeur de Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

La Roche sur Yon, le mercredi 26 août 2009

Objet : dispositif grippeA/HINI

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le Ministre a annoncé un plan pour les écoles concernant la propagation du virus A-H1N1. Les équipes enseignantes font leur rentrée dans quelques jours et doivent être en mesure de répondre à toutes les questions que les parents pourraient poser à ce sujet. Ils doivent bénéficier d'une information de qualité sur le virus et ses manifestations ainsi que sur les conduites à tenir.

Pour le SNUipp 85, il est essentiel de limiter la propagation éventuelle du virus. Pour cela, des consignes claires et précises doivent être transmises aux enseignants du département au niveau des mesures préventives, des conduites à suivre en cas d'enfants malades, des dispositions à prendre quand un personnel est malade (enseignant ou ATSEM), ou encore de l'accueil des élèves quand un personnel est non remplacé.

Pour le SNUipp 85, la répartition des enfants dans les classes en cas de non remplacement n'est pas acceptable. Cela irait à l'encontre du dispositif de limitation de la propagation du virus.

D'autre part, les experts qualifient le virus comme « très contaminant ». Quelles sont donc les mesures individuelles envisagées pour les personnels se trouvant à proximité des enfants (enseignants, assistantes maternelles, stagiaires...) ?

Ce point sera abordé par la délégation du SNUipp 85 à l'occasion de la CAPD du vendredi 4 septembre. Nous serons très attentifs aux réponses que vous voudrez bien nous apporter et restons à votre disposition pour étudier le dispositif départemental.

Veuillez recevoir monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations respectueuses.

Jean-Jacques BOBIN

Pierre CAMINADE **Karine ROUSSEAU**

Co - Secrétaires départementaux